

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8
Poste : an... 35 fr. six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans continuation dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Janvier 1877.

Chronique générale.

L'organe avoué de M. Jules Simon, le Siècle, considère le mouvement préfectoral de samedi comme un commencement de satisfaction donné à l'opinion publique.

On ne saurait dire plus clairement qu'il y aura d'autres exécutions et que les appétits républicains seront satisfaits.

La composition de divers groupes va subir quelques modifications. Les députés qui étaient inscrits à la fois à la gauche et à l'union républicaine ont déjà été invités à choisir définitivement l'un ou l'autre groupe.

Les membres du Sénat ont reçu la note suivante, qui leur a été adressée par la présidence :

Aux termes de l'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le Sénat doit se réunir le mardi 9 janvier 1877.

En conséquence, MM. les sénateurs sont convoqués à Versailles, le mardi 9 janvier 1877, à deux heures, en séance publique.

Dans cette première réunion, et dans celles qui suivront, le Sénat devra :

- 1° Dans ses bureaux : Organiser les bureaux ; Nommer les commissions mensuelles (commission des congés, des pétitions, d'initiative parlementaire, d'intérêt local) ; Nommer les commissions annuelles, savoir : Commission des finances ; Commission de comptabilité du Sénat ; Nommer la commission chargée d'étudier la question des chemins de fer d'intérêt général (Résolution du Sénat du 4 août 1876, n° 41) ; 2° En séance publique : Nommer les président, vice-présidents, questeurs et secrétaires du Sénat ; Discuter les projets de loi suivants, dont les rapports sont déposés : Traité d'extradition entre la France et la Grande-Bretagne ; Restauration du palais des Tuileries, Livre II du Code de commerce, Rétablissement des perceptions de ville, Phylloxera. 3° Dans ses commissions, étudier les projets de loi suivants : Projet de loi sur l'état-major ; Marine marchande ; Présidence des conseils de prud'hommes ; Code rural ; Chemins de fer d'intérêt local ;

Réforme judiciaire ; Voies navigables, etc.

Cette note est la meilleure recommandation à l'exactitude que l'on puisse faire aux membres du Sénat.

On lit dans le Moniteur universel :

« Nous avons le regret de dire que les dispositions de la Turquie à l'égard des demandes de la conférence ne se sont pas améliorées, et que la dernière séance ne laisse que très-peu de place à l'espérance d'un arrangement par voie diplomatique. La Porte continue à repousser le plan des réformes élaboré par les plénipotentiaires européens pour la pacification des Balkans, et à le repousser dans des conditions telles que la discussion touche nécessairement à son terme. Cependant, d'après nos renseignements, la conférence tiendrait encore une nouvelle séance lundi. Mais si la situation ne devait pas se modifier, on pourrait dire dès à présent que la tâche de l'Europe est terminée. »

On ne saurait répéter trop haut que l'attitude de la Turquie est absolument inconcevable. On comprendrait ses résistances s'il s'agissait aujourd'hui, comme il y a six semaines, d'une occupation des provinces des Balkans par quelque-une des puissances signataires du traité de 1856 ; ces résistances s'expliqueraient encore dans une certaine mesure si l'Europe lui demandait un sacrifice territorial ou politique quelconque ; mais, il faut bien qu'on le sache, ce qu'on propose à la Turquie, avec tous les ménagements et tous les égards, c'est simplement de faire aux chrétiens d'Europe les concessions qu'elle a faites, il y a plus de douze ans, à ceux d'Asie. »

Pour qui sait que le Moniteur universel reçoit ses informations du ministère des affaires étrangères, ce langage a une certaine gravité. M. le duc Decazes a sans doute des nouvelles de Constantinople qui laissent peu espérer un arrangement. Cette note du Moniteur semblerait indiquer que toute l'œuvre de la conférence aboutira à un échec, et que nous sommes arrivés au moment où le conflit va être décidé par la résistance entêtée de la Porte.

Le recensement est terminé dans le département de la Seine. Le chiffre de la population pour la seule ville de Paris s'élève à 1,936,738 habitants, il n'était que de 1,854,782 en 1872. C'est donc une augmentation de 81,956 habitants dans l'espace de cinq années.

Cette augmentation se répartit à peu près également entre tous les arrondissements, sauf le 1er, qui de 74,286 est tombé à 71,643 avec une diminution de 2,673 habitants, qui porte exclusivement sur le quartier du Palais-Royal, à cause des démolitions de la butte des Moulins.

M. Martel, ministre de la justice et des cultes, vient d'adresser aux évêques la lettre suivante pour leur demander des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres :

Versailles, 30 décembre 1876.

Monseigneur,

L'article 1er de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 porte que, chaque année,

le dimanche qui suivra la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

D'après cette disposition, combinée avec le § 1er du même article, les prières publiques prescrites par la loi constitutionnelle devront avoir lieu, cette année, le dimanche 14 janvier.

Je prie Votre Grandeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de cette loi...

Agréer, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

L. MARTEL.

LE PRIX DU BLÉ EN 1876.

L'année 1876 comprend, de janvier à juillet inclusivement, la fin de la campagne 1875-1876, et, d'août au 31 décembre, le commencement de la campagne 1876-1877. En examinant chacune de ces deux périodes, on leur reconnaît un caractère identique, celui d'une élévation graduelle jusqu'à un maximum suivi d'une descente aussi graduelle, quoique plus rapide.

En janvier 1875, le prix moyen du blé au marché de Paris du mercredi a débuté à 25 francs les 100 kilogrammes (ce prix avait été de 37 fr. 50 en janvier 1874), puis les cours suivant certaines oscillations ont gagné 29 fr. vers le milieu de mai, rompant alors leur marche ascensionnelle, les prix sont revenus fin juillet à 25 fr. 25 et 25 fr. 50. L'écart, entre les points extrêmes, en 7 mois, a donc été ainsi de 4 francs.

A partir du mois d'août, c'est-à-dire dès le début de la présente campagne, la cote s'est affirmée à 26 fr. 50 et a marqué 29 fr. 50 en décembre à l'échelle des prix. Or, d'après ce qui vient d'être dit, il est peu probable que les débuts de l'année 1877 se présentent en baisse et identiques à ceux de 1875. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que nous n'assisterons pas à une seconde édition de l'année 1874, durant laquelle, et à l'inverse de la marche normale, le prix du blé, parti de 37 fr. 50 en janvier, arrivé à 38 fr. 75 en avril, s'est fermé sur un marché de 24 fr. 90 en décembre. Il est bon de remarquer toutefois que si le stock actuel des farines paraît au moins égal au stock correspondant de 1875, il y a pour la présente année un désavantage marqué en ce qui concerne le stock des blés. Enfin, autre considération, la moyenne des prix obtenus en décembre pendant les dix dernières années est de 27 fr. 90, et la moyenne de décembre 1876 de 29 francs 25.

C'est donc tout au moins une situation très-expectante qui s'impose tant au commerce qu'à la consommation. Rien n'est encore compromis si le temps se met à la gèle ; mais, sans craindre des cours de 40 fr. 54 comme en 1867, on peut redouter une certaine augmentation si, d'ici à quinze jours, un changement complet ne se manifeste pas dans la température.

Etranger.

TURQUIE.

Vienne, 5 janvier.

Les instructions apportées au plénipotentiaire allemand à Constantinople par le cour-

rier de cabinet du prince de Bismark portent qu'il est de toute nécessité que la Bulgarie soit agrandie et devienne royaume indépendant.

Toutes les grandes villes de l'empire ottoman ne cessent d'envoyer au sultan des adresses de félicitations pour la promulgation de la constitution dans lesquelles on l'engage à tenir haut et ferme le drapeau des Osmanlis.

La Nouvelle Presse libre de Vienne annonce que des masses de troupes considérables sont envoyées de nouveau de la Pologne et du nord de la Russie à Kichenoff, et que le gouvernement russe a réquisitionné presque toutes les voitures.

La Presse de Vienne apprend que le tzar ira prochainement inspecter l'armée du Sud.

D'après une dépêche adressée, le 4, de Péra à la Gazette de Cologne, les ministres turcs sont persuadés que, dans le cas où la guerre éclaterait entre la Russie et la Turquie, les autres puissances resteraient absolument neutres.

Bucharest, 7 janvier.

Tous les matins, on trouve, le long des rives du Danube, des cadavres de Roumains ; ces faits renouvelés produisent une grande effervescence dans la population.

On attribue ces meurtres à des bachi-bouzoucks et des Circassiens qui traversent nuitamment le fleuve.

Vu la gravité des circonstances, les Chambres roumaines se sont déclarées en permanence.

ANGLETERRE.

Le recrutement de l'armée est poussé avec une grande activité en Angleterre. L'Army and Navy Gazette dit que le nombre des hommes enrôlés dans les guards et dans les autres corps s'élève au moins à trente mille pour cette année.

Les autres branches du service militaire ont également été considérablement augmentées.

On vient de saisir à la douane de Londres une caisse contenant trois bouteilles remplies de nicotine. Trois bouteilles, ce n'est pas grand-chose, du moins en apparence, et cependant c'était une essence représentant 2,500 livres de tabac. Il paraît qu'un entrepreneur apothicaire de Hambourg avait eu l'idée de convertir par ce moyen les choux du Yorkshire en magnifiques trabucos et en fin tabac de la Havane. Des échantillons de ce tabac ont été également saisis. Une certaine partie en a été envoyée au musée de la douane.

COURLANDE.

D'immenses approvisionnements de vivres et de munitions se font en Courlande. Il y a aussi dans cette province une très-grande concentration de troupes. Leur destination est inconnue, toutefois il est à supposer que ce corps d'armée considérable serait appelé à surveiller la Pologne dans le cas peu probable où la guerre éclaterait. Nous avons sous les yeux des lettres qui nous apprennent que ces troupes sont en excellente condition.

ESPAGNE.

Hendaye, 5 janvier.

L'arrivée de vingt agents spéciaux de police envoyés en toute hâte de Madrid n'a

nullement empêché de nouvelles arrivées de carlistes et de radicaux espagnols, qui ont choisi notre commune comme lieu de concentration depuis le 4^e janvier.

LES PEUPLES D'ORIENT.

Depuis plus d'un an, les regards du monde sont fixés avec anxiété sur la Turquie d'Europe. Les hommes d'Etat, et avec eux tous ceux qui s'occupent de politique, se demandent si l'empire des Osmanlis ne touche pas à sa fin. Cette question est trop ardue pour essayer de la résoudre. Le but que nous nous proposons dans ces lignes est de faire connaître, au point de vue spécialement ethnographique, les éléments qui constituent la puissance turque dans la péninsule des Balkans. La question, jusqu'à ce jour, n'a guère été envisagée à ce point de vue ; c'est la cause qui nous fait croire qu'elle présentera quelque intérêt.

Ce n'est que vers le milieu du quatorzième siècle que les Turcs proprement dits, de race ugro-altaïque, sont venus occuper la presqu'île des Balkans, où nous les retrouvons encore aujourd'hui, non plus en conquérants vainqueurs, mais luttant contre des populations qui cherchent à se débarrasser de leur domination et qui voudraient les voir retourner en Asie d'où ils sont venus.

En examinant attentivement la carte ethnographique de la péninsule des Balkans, on ne trouve les Turcs en masse compacte que dans le vilayet du Danube, dans les sandschaks de Rouschouk, de Toultscha et de Varna. On les trouve encore assez nombreux vers les monts Rhodope, sur les frontières qui séparent les Bulgares des populations d'origine grecque. Ils ne sont plus que clairsemés sur les vastes territoires des côtes de la mer Egée et de la mer de Marmara. Ils disparaissent de plus en plus à mesure qu'on s'approche de Constantinople.

Les populations d'origine grecque sont en immense majorité sur les côtes de la mer Egée et de la mer de Marmara. On les retrouve agglomérées dans les sandschaks situés sur ces deux mers et la mer Noire, et en remontant plus haut presque jusqu'au Komtschik et à l'île de Crète.

Les Bulgares slaves occupent le territoire situé au sud du Danube. La Bulgarie est limitée par ce fleuve, le Timok et une ligne passant par les villes de Nissa, Prisen, Ochrida, Kasterio, Niaghusta, Salonique, Andrinople, Bargas sur la mer Noire, Slivno et Rasgrad. On retrouve encore des Bulgares parmi les Albanais, les Grecs et les Valaques.

Les Serbes, pareillement d'origine slave, et qui se subdivisent en Serbes proprement dits ou habitants de la principauté actuelle, en Bosniaques, Herzégoviniens et Monténégrins, occupent l'espace situé entre la Morava bulgare, la Sau, la frontière dalmate, jusqu'à l'Albanie. Sur la rive droite de la Morava bulgare, ils sont déjà fort mélangés de Roumains.

Quant aux Albanais, que les Turcs nomment Arnauts et qui se donnent le nom de Skipetars, ils sont d'origine greco-latine et passent pour des descendants des anciens Illyriens. La frontière septentrionale du territoire qu'ils occupent embrasse le sud et l'est du Monténégro, et s'étend presque jusqu'à la Morava bulgare, pendant que leur frontière méridionale s'approche de la Grèce.

C'est à la même famille greco-latine qu'appartiennent les Roumains de la principauté de Roumanie, dont on retrouve encore des colonies parmi les Bulgares, les Serbes, et dans la Dobroudcha.

Il convient d'ajouter à ces groupes d'autres populations moins nombreuses, telles que les Zinzars, apparentés aux Roumains et vivant parmi les Albanais en Thessalie et en Epire ; les Arméniens, qu'on ne trouve que dans les villes ; les Madgyars, les Nogai-Tatars (dans la Dobroudcha), les Tsiganes (vivant en nomades en Roumanie, Albanie et Bulgarie), des Juifs, des Russes, des Polonais, des Allemands.

On serait loin de la vérité en prenant ces rapports ethnographiques comme bases de la force et de la puissance de l'élément musulman, par la raison qu'un grand nombre de Serbes, de Bulgares et d'Albanais sont des partisans fanatiques de la loi du prophète. Pour ne citer qu'un exemple, toute la noblesse bosniaque s'est convertie à l'is-

lamisme dans le but de conserver ses privilèges féodaux. Cette noblesse bosniaque, qui a conservé sa nationalité et sa langue dans toute leur pureté, est opposée, jusqu'au fanatisme, à toutes les réformes que la Porte essaierait d'introduire en faveur des chrétiens, ses frères d'origine.

Aussi tous les musulmans, même ceux des provinces les plus éloignées de l'empire en Europe et en Asie, regardent-ils la Bosnie comme le foyer le plus saint et le plus pur de la véritable foi. Il est facile de concevoir à combien de persécutions, à quel genre d'avaries sont exposés les 200,000 Bosniaques qui sont restés attachés à la foi catholique. Le gouvernement turc, comparé à quelque gouvernement européen que nous pourrions nommer, est relativement tolérant. Mais son action est nulle sur ses fonctionnaires, surtout lorsque ceux-ci prétendent n'agir qu'en vue de ses intérêts.

Beaucoup de Bulgares, parmi les nobles et les riches, ont pareillement embrassé l'islamisme et de leurs richesses.

La péninsule des Balkans présente donc non-seulement une opposition tranchée entre les Turcs et le reste de la population d'une autre origine, mais encore entre les mahométans et les chrétiens. Ces derniers, divisés en catholiques et grecs orthodoxes, nous offrent les mêmes éléments de discord. Souvent le fanatisme qui excite les populations d'une commune origine les unes contre les autres, au point de vue religieux, est plus fort que la haine suscitée par la diversité de race.

Malgré l'apostasie des Bosniaques et d'une partie de la noblesse bulgare, l'élément musulman est encore en minorité dans la Turquie d'Europe, comme on peut le voir dans le tableau publié par le *Mittheilungen de Petermann*.

La population de la Turquie d'Europe, d'après ce tableau, est de 8,000,000 d'habitants en chiffres ronds, dont 4,543,000 chrétiens et 3,457,000 musulmans. Au point de vue ethnographique, ces 8,000,000 d'individus se divisent en :

Serbes	1.000.000
Bulgares	2.000.000
Grecs	1.000.000
Albanais	250.000
Valaques	200.000
Arméniens	100.000
Juifs	70.000
	4.620.000
Musulmans	3.460.000
Total	8.080.000

La difficulté est de fixer, même approximativement, le nombre des musulmans appartenant à la race ugro-altaïque, c'est-à-dire les Turcs proprement dits. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, les Bosniaques et les Bulgares ayant embrassé l'islamisme et étant au moins aussi musulmans que les Turcs conquérants, cette question n'a qu'un intérêt purement scientifique.

D'après M. Engelhard, consul français à Belgrade, qui résida de longues années en Orient, la population de la Turquie d'Europe avec la Roumanie et la Serbie serait de 17,890,000 habitants, et sans ces deux principautés de 12,200,000. Nous n'essayerons pas d'examiner ces chiffres, d'autant moins que notre compatriote n'apporte pas, à l'appui de son affirmation, les pièces justificatives que nous trouvons dans les données fournies par les *Mittheilungen de Petermann*. (A suivre.)

EMISSION DE
6,000 obligations de 300 francs
DE LA
Société anonyme des Mines de Houille de Provençal
(PRÈS ALAIS).

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur ce placement produisant un intérêt de plus de 7 0/0.

Ces titres se recommandent tant par les garanties qu'ils présentent que par la compétence et l'honorabilité des membres du Conseil d'administration de la Compagnie.
(Voir aux annonces les conditions de l'émission.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Il y avait fête, dimanche soir, à N.-D. du Fort, sous la présidence de notre nouveau

pasteur, dont la parole aimée a déjà su trouver le chemin de tous les cœurs.

La foule nombreuse et choisie se pressait dans l'enceinte trop étroite des réunions habituelles, pour assister à une nouvelle représentation ; tous les amis de la Société, se rappelant encore le plaisir que leur avait fait goûter l'opéra de *Joseph*, s'y étaient donné rendez-vous.

Le Voyage de M. Perrichon dans la mer de glaces devait faire les frais de la soirée. Cette comédie en quatre actes a été jouée avec un entrain, un naturel souvent difficiles à rencontrer même chez des acteurs consommés, et nous ne saurions adresser trop d'éloges à ceux qui y ont apporté leur concours.

Plusieurs artistes distingués, dont la complaisance égale le mérite, se sont fait entendre à plusieurs reprises et ont égayé la soirée par de joyeuses chansonnettes ou de brillants morceaux de piano. Un jeune enfant a chanté, avec la grâce la plus charmante, le morceau en italien *Sancta Lucia*. On se rappellera longtemps la charge amusante du Portier, si bien rendue par M. M...

Le violon surtout, M. B..., a excité la plus vive admiration ; il est rare, pour ne pas dire impossible, de rencontrer à vingt-cinq ans un talent aussi remarquable ; tous ses auditeurs sont encore sous le charme de son harmonieuse exécution.

Il était admirablement accompagné, du reste, par M... qui se prête toujours avec tant de bonne grâce à l'embellissement de ces aimables réunions.

L'association de N.-D. du Fort a un but utile, pratique, religieux et moral. Désormais, la sympathie, la bienveillance lui sont acquises ; ses fêtes sont de vraies récréations pour tous ; à tous de la soutenir pour qu'elle devienne, d'année en année, plus prospère encore.

Nous ne pouvons surtout omettre d'adresser nos sincères remerciements aux deux zélés directeurs qui s'occupent d'une aussi bonne œuvre avec autant de peine que de désintéressement. Grâce à leurs bons conseils et à leur affabilité, les sociétaires deviennent chaque jour plus nombreux ; et tous ces jeunes gens, si souvent oisifs et sans direction, trouvant là de bons amis à écouter et à suivre, deviendront bientôt des hommes forts et solides au cœur généreux, des âmes croyantes telles que la Religion seule sut toujours les former. J. G.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La musique municipale donnera sa troisième soirée musicale dimanche prochain, 14 janvier, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme de la soirée.

1. Ouverture de la Caravane, par la musique municipale.
2. Je n'en use pas, chansonnette, par M. M...
3. L'Exilé, solo de violon, par M. A. Berge.
4. Le Credo des quatre saisons (chant), par M. B...
5. Le sextuor de Lucie, par la musique municipale.
6. Les Rameaux, de Faure, avec accompagnement de quatuor et piano, par M. C...
7. Le Corréo, chansonnette, par M. B...
8. Romance et boléro, solo de violon, par M. A. Berge.
9. On est bien forcé d'être honnête, chansonnette, par M. M...
10. L'Etoile d'Angleterre, polka pour piston, par la musique municipale.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le Travailleur, en annonçant l'arrestation de Joseph Rivière, prétend que, « s'il n'avait pas tenu l'opinion publique en éveil, » l'imposture n'aurait pas été découverte.

« Cette vantardise ne tient pas devant les faits que nous avons rapportés, et qui sont d'une exactitude absolue.

« La comparaison des dates donne au Travailleur le plus complet démenti. Il n'avait pas encore parlé, c'est-à-dire qu'il n'avait encore édité ni ses commentaires venimeux, ni ses suppositions saugrenues, que déjà l'autorité ecclésiastique et l'autorité judiciaire agissaient pour découvrir la vérité.

« C'est trois jours après son retour à Marans que Joseph Rivière a disparu, le 2 octobre. Or, la veille même, il était prévenu par le maire de Marans qu'il aurait à fournir des renseignements sur sa personne.

D'autre part, une enquête purement scientifique allait avoir lieu ; nous pourrions nommer un médecin de Segré, pour le médical, qui avait été choisi et avait pris soin pour constater l'état présent du « malade » culé. »

« Toutes les précautions étaient prises, avec prudence et activité, pour la recherche et la constatation des faits. Point n'a été besoin pour cela des investigations de Travailleur, qui, du reste, en cette histoire s'est fourvoyé de la façon la plus grotesque. Voilà la vraie vérité.

« Ajoutons, pour bien fixer l'opinion, que la Semaine religieuse d'Angers avait, dès le début, fait les réserves que commandait la prudence.

« En reproduisant, » disait-elle le 8 octobre dernier, « tel qu'il nous a été envoyé, » le compte-rendu qui va suivre, nous n'entendons, d'aucune façon, apprécier le caractère des faits extraordinaires rapportés par notre correspondant. » Et elle ajoutait : « En pareille matière, c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de prononcer, quand elle le juge compétente. (N° 41 de la Semaine religieuse.) » Le narrateur lui-même disait, dans son récit daté de Lourdes : « La foule ne sut pas se tenir à la sage réserve dont nos supérieurs nous avaient donné et devaient nous donner l'exemple. »

Le directeur général des postes vient de faire savoir aux maires de toutes les communes de France que des boîtes aux lettres d'un modèle uniforme, avec porte en fer et indicateur mécanique marquant l'heure de la prochaine levée, pourront être mises à disposition de toutes les communes qui feraient la demande, moyennant le minimum de 14 fr. 11 c.

On sait que depuis 1874 cent et quelques villes, chefs-lieux de département ou de canton, ont voté des subventions considérables pour la construction de casernes.

Grâce aux sacrifices faits par ces municipalités, aussi bien que par l'Etat, l'œuvre commencée est sur le point d'être terminée.

D'après les dispositions prises par le ministère de la guerre, presque toutes les nouvelles casernes pourront être occupées par les troupes dans le courant de cette année ou au plus tard au commencement de l'année prochaine.

M^r l'Evêque vient de prescrire, pour le diocèse, des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Ces prières auront lieu le dimanche 14 janvier, à la messe principale dans chaque paroisse.

Suivant le dispositif des années précédentes, on chantera, avant le grand mess, *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison sage, et, à l'issue de l'office, le psaume *vari oculos meos in montes*, avec le verset *par in virtute tua*, etc., et l'oraison *De quo sancta desideria* (circ. du 7 mars 1874 art. 2).

A la cathédrale, ces prières se feront midi.

On écrit de Poitiers :

On s'attend à voir bientôt commencer les travaux de la ligne ferrée à établir entre Poitiers et Châteauroux en passant par le Blis. Des fonds importants sont votés. La solution officielle ne peut tarder.

Tours. — Dimanche soir, vers minuit, une scène qui aurait pu tourner au tragique avait attiré à leurs fenêtres tous les habitants, réveillés dans leur sommeil par un vacarme épouvantable. Vers le numéro 10 rue du Grand-Marché, à Tours, un rassemblement de plus de 100 personnes entourait une maison voisine, une grêle de projectiles, toutes sortes, tombait dans la rue et venait se briser avec fracas sur le pavé.

Voici quelle était la cause de cette scène. Une personne attardée et qui avait oublié son passe-partout appela à grands cris un voisin, laquelle, sans doute profondément endormie, ne répondait pas aux appels élogiques qui lui étaient adressés. Des curieux demeurant sous les combles dans la maison d'en face s'étaient mis aux fenêtres et avaient mêlé leurs cris à ceux de la retardataire.

rires on passa vite aux injures. Des passants se groupèrent sur la chaussée entre les deux maisons. Les projectiles suivirent de près les injures et bientôt la rue fut pleine de monde. Personne n'osait traverser. Quelques personnes recurent même sur la tête des seaux d'eau.

La fureur de ceux qui étaient en bas et qui recevaient cette pluie désagréable monta à un diapason élevé. On parla de faire le siège de la maison occupée par les ouvriers. La porte même fut enfoncée, mais il ne se trouva heureusement personne d'assez hardi pour monter, car une rixe grave aurait pu s'ensuivre. Les habitants du haut, bien que vivement défilés, se gardèrent bien aussi de descendre. Tout finit donc au bout d'une heure, faute de combattants et quand les adversaires furent las de s'égosiller. Mais quel tapage pendant une heure, grand Dieu!

Il n'y eut donc que du bruit, heureusement. Mais ce fut un réveil désagréable pour ceux qui étaient plongés dans un sommeil doux et réparateur. Un moment, ils purent croire à une révolution dans la ville de Tours, d'habitude si paisible.

Voici, d'après le *Courrier des Deux-Charentes*, quelques renseignements sur la nouvelle affaire Massé, le condamné à mort de la Charente-Inférieure, dont nous avons déjà parlé :

« Pendant son transfèrement en chemin de fer de Saintes à Poitiers, Massé, condamné à la peine de mort aux dernières assises de la Charente-Inférieure, a renouvelé aux gendarmes ce qu'il avait raconté après sa condamnation. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un gardien qu'il a tué en Afrique, et d'un homme fusillé à sa place. Voici ce qu'il dit à ce sujet : Vous m'emmenez à Poitiers, je ne serai donc pas exécuté, je puis donc me considérer comme libre.

« Pourquoi, lui demanda-t-on ? — Ah ! cela est mon affaire. Continuait à causer, il ajouta : « Ceci n'empêche pas que j'en ai tué un autre en Afrique, pendant que je subissais ma peine des travaux publics. Dame, les gardiens nous retenaient notre nourriture et, vu que je travaillais dans un bois, avec mes collègues, j'ai profité du moment qu'un de nos gardiens, assis près d'un buisson, prenait des notes, pour lui asséner, le surprenant par derrière, un coup de pelle sur la tête. La mort a été instantanée. Je me suis alors retiré de suite et remis à mon travail.

« Le soir, à notre rentrée habituelle, on s'est aperçu que ce gardien manquait ; immédiatement on s'est mis à sa recherche et on a découvert son cadavre dans l'endroit où je lui avais donné la mort. Aussitôt une réunion fut ordonnée et on demanda à chacun de nous qui avait commis ce crime ? Je demeurai impassible ainsi que les autres. Personne ne répondit, de nous, qui paraissait coupable, fut fusillé sur le champ en ma présence et je puis dire à ma place, car c'est moi qui le méritais. »

Tel est le récit du trop fameux brigand de l'île d'Oléron. On est à se demander si ce monstre dit la vérité ou s'il veut tout simplement mentir pour rester plus longtemps en France. En tout cas, si ce fait est vrai, l'instruction nous l'apprendra bientôt et les renseignements acquis alors finiront d'éclaircir ceux qui ne l'auraient pas été encore sur la nature et la valeur de Louis Massé.

Le *Publieur de la Vendée* annonce que, dans une commune voisine de La Rochelle, plusieurs jeunes gens, surexcités par de copieuses libations, se seraient permis des chants obscènes dans l'église pendant la messe de minuit.

Procès-verbal a été dressé, et ces tristes citoyens auront à répondre de leur conduite devant le tribunal correctionnel, à une prochaine audience.

CHASSE ET PÊCHE.

Engins prohibés ; perquisitions illégales ; violation de domicile ; garde forestier.

Si les gardes forestiers, en vertu de l'article 161 du code forestier, ont qualité pour rechercher des bois coupés en délit, ils ne peuvent s'introduire dans les domiciles pour saisir autre chose.

En conséquence, un garde général des forêts n'a pas le droit de constater la détention d'un engin prohibé dont il n'a eu connaissance qu'en pénétrant dans un domicile

sans une ordonnance du juge d'instruction, et, dans ce cas, le vice radical entachant son rapport affecte au même degré son témoignage.

Par application de ces principes, le tribunal correctionnel de Wassy, dans son audience du 45 novembre, a acquitté un individu chez qui des préposés forestiers avaient découvert des engins prohibés, des collets à lièvres, en recherchant des bois coupés en délit.

Le tribunal a jugé que l'inviolabilité du domicile devait protéger le prévenu, quand toutes les formes légales qui auraient pu autoriser les investigations des agents n'avaient point été observées.

Lapins ; dégâts ; fermiers ; responsabilité du propriétaire.

En principe, le propriétaire n'est responsable envers ses voisins des dommages causés à leurs récoltes par les lapins et autres animaux venant de ses bois qu'autant qu'il est établi que ces dégâts doivent être attribués à des agissements qui en ont favorisé la multiplication.

Mais il en est autrement dans les rapports du propriétaire avec ses fermiers lorsque, par une clause du bail, la chasse et la destruction des lapins étaient rigoureusement interdites.

Spécialement, si, dans le bail, se trouve une clause imposant au propriétaire l'obligation de faire tout son possible pour détruire les lapins lorsqu'il aura été averti par le preneur que ses récoltes étaient dévastées, le propriétaire est tenu d'indemniser le fermier s'il n'a pas prouvé qu'il a pris, après la mise en demeure, toutes les mesures usitées en pareil cas pour empêcher la multiplication et les incursions sur les terres affermées.

Néanmoins les tribunaux doivent lui tenir compte des efforts qu'il a faits pour en diminuer le nombre.

Ces solutions résultent d'un jugement rendu le 3 novembre par le tribunal civil de Tours.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 7 janvier 1876.

Versements de 128 déposants (21 nouveaux), 18,865 fr. »

THEATRE.

Demain mercredi aura lieu à Saumur la représentation du *Roman d'un jeune homme pauvre*, avec M. Chavannes dans le rôle principal. A cette occasion, nous donnons quelques extraits des articles publiés par les journaux d'Angers à la suite de la première représentation de la pièce d'Octave Feuillet au Grand-Théâtre, il y a un mois environ.

UNION DE L'OUEST :

A côté de nos bonnes soirées musicales, nous avons eu une représentation dramatique non moins agréable. C'est celle du *Roman d'un jeune homme pauvre*.

Je ne crains pas de dire que la représentation a été parfaite, tous les artistes ont bien interprété leurs rôles. Les applaudissements du public le leur ont assez dit.

Mais les honneurs de la soirée ont été sans conteste pour M. Chavannes, notre excellent directeur jouant le rôle de Maxime Odiot (marquis de Champcey), le jeune homme pauvre. Nous avons retrouvé chez lui ce jeu sobre de gestes, mais si expressif par la justesse de la diction. Nous avons déjà reconnu les qualités rares de M. Chavannes dans les quelques représentations où il tenait si bien sa place à côté de M. Emile Marek, mais il nous a été donné d'apprécier encore mieux son talent dans la représentation de jeudi dernier et nous espérons bien qu'il nous sera donné d'applaudir encore Maxime Odiot et de complimenter à la fois l'artiste et le directeur.

JOURNAL DE MAINE-ET-LOIRE :

La comédie vient d'avoir un succès au Grand-Théâtre avec le *Roman d'un jeune homme pauvre*.

M. Chavannes n'avait point paru depuis longtemps sur la scène ; nous l'avons retrouvé jeudi tel que nous le connaissons, et d'un bout à l'autre le rôle de Maxime Odiot a été pour lui l'occasion d'un beau et grand succès. Deux couronnes lui ont été offertes à son entrée en scène ; l'une d'elles portait : *A M. Chavannes, ses amis* ; la salle tout entière s'est associée par ses applaudissements à cette offrande.

PATRIOTE :

C'est la première fois cette année que M. Chavannes paraissait en scène ; il ne pouvait pas choisir un rôle plus sympathique que celui de Maxime Odiot, ce jeune marquis ruiné qui a la fierté de sa pauvreté comme celle qu'il aime à la vanité de sa richesse ; singulier défaut qui semble creuser un abîme entre ces deux cœurs et qui finit par être leur trait d'union.

M. Chavannes a parfaitement rempli ce rôle qui tient à la fois de la comédie et du drame ; si chez lui certains effets dramatiques sont contrariés quelquefois par un organe qui se voile de temps à

autre, il possède sans conteste un tempérament de comédien fait exprès pour les pièces du Gymnase, les comédies à caractères. C'est ainsi qu'on a jugé le public qui a comblé M. Chavannes de ses applaudissements et de ses couronnes.

ÉTOILE :

La comédie a fait les frais de la soirée de jeudi. M. Chavannes s'était chargé du rôle de Maxime Odiot, dans le *Roman d'un jeune homme pauvre*. Il y a obtenu un grand succès. Nous avions eu déjà l'occasion d'applaudir M. Chavannes, et nous savions qu'il est un artiste de talent, à la diction pure et élégante, au jeu plein de distinction.

A son entrée en scène, M. Chavannes a reçu deux couronnes, témoignage des vives sympathies qu'il s'est acquises à Angers.

Les artistes de la troupe de comédie l'ont fort bien secondé, et ont contribué chacun pour leur part à la réussite de la première représentation du *Roman d'un jeune homme pauvre*.

La représentation de demain sera donc pour le public saumurois une véritable fête théâtrale. Le *Roman d'un jeune homme pauvre* est une pièce bien écrite, touchante souvent jusqu'aux larmes, et qui a été consacrée par le succès le plus légitime et le plus durable. Elle n'a pas été jouée à Saumur depuis l'époque de sa nouveauté. Nous sommes heureux qu'elle nous permette de revoir sur notre scène M. Chavannes, dont le talent a déjà été apprécié ici, en 1874 et 1875, dans les trop rares représentations où il a joué à côté de M. Emile Marek et de M^{lle} Favart.

Chacun sait combien le goudron est un médicament précieux dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous ; soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le goudron s'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie ; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les capsules de goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Comme tous les bons produits, les capsules de goudron de Guyot ont soulevé de nombreuses concurrences. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

SEMAINE FINANCIÈRE D. L.

La Bourse attend toujours le dénouement du conflit turco-serbo-russe. Nos rentes sont cependant à d'assez bons cours : 3 0/0 71 fr. 05 ; 5 0/0 106.05. — Le FONCIER baisse toujours, il reste à 600 fr. — Le Comptoir d'escompte très en faveur à 680 fr.

Une souscription publique à 6,000 obligations des mines de houille de Provençal et des mines de pyrites de fer de Saint-Jean-du-Pin sera ouverte le 10 courant par le CRÉDIT FRANÇAIS.

Par les garanties morales et matérielles présentées par la Société des Houilles de Provençal, le succès de cette émission paraît assuré. Ces obligations sont émises à 260 francs. On verse : en souscrivant, 50 francs ; à la répartition, 50 fr. ; au 1^{er} février 1877, 50 fr. ; au 1^{er} avril, 50 fr. ; au 1^{er} juin, 60 francs, moins le coupon de 9 francs payable à cette date. Ces obligations rapportent 18 fr. par an, payables en décembre et juin et sont remboursables en 30 ans annuellement par voie de tirage au sort.

Les obligations égyptiennes sont de nouveau emportées à la hausse à 250 fr. Cette valeur est bonne à acheter en ce moment et surtout bonne à garder.

J.-B. DELAVAILLÉ.

Dernières Nouvelles.

Nous apprenons que le projet de budget, qui est presque complètement terminé, sera soumis aux Chambres le 20 courant.

Constantinople, 8 janvier.

Grâce à l'action pressante et puissante du comte de Chaudordy, le bruit se confirme

que les délégués turcs ont reçu du sultan l'ordre direct de n'opposer de non possumus absolu à aucun des cinq points arrêtés dans le compromis des puissances.

Vienne, 8 janvier.

La *Neue Freie Presse* et le *Fremdenblatt* publient des articles virulents contre la Russie, conseillant à la Turquie de résister et même à courir les chances d'une guerre.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 8 janvier 1877.

Les affaires ont été très-peu importantes, mais la Bourse a témoigné, par sa fermeté, de la confiance des spéculateurs dans l'heureuse issue des négociations pendantes à Constantinople. On a fermé au plus haut sur les rentes françaises et étrangères : 3 0/0 106.15 ; 5 0/0 71.25 ; 3 0/0 italien 70.65. Les demandes augmentant sur les actions de l'Est algérien, il a fallu le payer aujourd'hui 502.50, il faut s'attendre à voir la hausse de cette valeur se développer. Les actions de la Compagnie transatlantique, et à cause d'elle les actions du Mobilier espagnol, ont été très-mouvementées ; cette agitation a été causée par la nouvelle de l'événement du navire *Amérique*. Beaucoup d'offres sur la Banque franco-hollandaise qui a reculé à 263, et sur le Crédit mobilier français qui est tombé au-dessous de 140. Le Crédit foncier a subi une nouvelle dépréciation à 875 ; il ne ferme cependant pas à son plus bas cours. Les obligations égyptiennes 1873 sont toujours lourdes au-dessous de 250. Le Turc finit en reprise.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

MINES DE HOUILLE DE PROVENÇAL

ET DES

MINES DE PYRITES DE FER DE SAINT-JEAN-DU-PIN
Près Alais (Gard)

CAPITAL SOCIAL : 1,800,000 FR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

LE BARON DE LASSUS SAINT-GENIÈS, propriétaire au château de Saint-Geniès, C. *.
C. TEISSONNIÈRE, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Nîmes, O. *.
T. FÉLIX, inspecteur au Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.
E. DROUOT, juge de paix à Nîmes.
J. DUGLAUX-MONTEIL, ancien maire d'Alais, *.
G. GUILLIERME, banquier à Paris.
L. DAVID, négociant à Montpellier.
A. GRANET, ingénieur à Paris.
M. G. GAILLARD, trésorier-payeur général à Versailles, l'un des principaux actionnaires de la Société, centralisera dans sa caisse les fonds provenant de la souscription.

SOUSCRIPTION A 6,000 OBLIGATIONS

DE 300 FRANCS

Ces obligations, émises à 260 francs, produisent un intérêt annuel de 18 francs, payable par semestre les 1^{er} décembre et 1^{er} juin, et sont remboursables à 300 francs en 30 ans par voie de tirage au sort.

Le Charbonnage de Provençal forme une enclave dans le bassin d'Alais ; son étendue est de 461 hectares ; il est limité par les concessions de Rochelle et de Saint-Germain-Alais, dont les couches se trouvent réunies dans la concession de Provençal.

Avec une exploitation de cent mille tonnes par an, chiffre qui sera avant peu triplé, et un prix de vente de 16 francs la tonne en gare d'Alais, il reste un bénéfice net de 5 francs par tonne, soit 300,000 francs.

Le service de l'emprunt, intérêts et amortissement compris, ne nécessite qu'une annuité de 131 mille francs.

Une hypothèque au premier rang, prise sur tous les biens de la Société, sera inscrite au profit de la masse des obligations.

ON VERSE :

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	50 fr.
Au 1 ^{er} février 1877.....	50 fr.
Au 1 ^{er} avril 1877.....	50 fr.
Au 1 ^{er} juin 1877.....	60 fr.
260 fr.	

moins le coupon de 9 fr. échéant le même jour.

Le revenu net des obligations est de 7.42 0/0.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

le mercredi 10 janvier et close le lundi 15 janvier 1877

ON SOUSCRIT :

A PARIS : Au CRÉDIT FRANÇAIS, 46, r. Laffite.
Dans les départements, chez MM. les Banquiers et Agents de change.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 10 janvier 1877.

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE ROMAN

D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en 5 actes et 7 tableaux, par Octave Feuillet, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de *Maxime Odiot*.

DISTRIBUTION: Maxime Odiot, marquis de Chempey, MM. Chavannes. — M. de Bévalan, Feuillet. — Laroque, octogénaire, Désury. — L'Aubépin, notaire, Destez. — Alain, vieux domestique, Servat. — Le docteur Desmarts, Leroy. — Gaston de Lussac, Dubroni. — Vauberger, con-

cierge, Gacon. — Marguerite, M^{me} Joissant. — M^{me} Laroque, Vertueil. — M^{me} Eloin, Servat. — M^{me} Veauberger, Angé. — Christine, Eugénie Simon. — M^{me} Aubry, Leroy. — Champlain, maître d'école, MM. Mignon. — Yvonne, Berger, Lassalle. — Jeunes filles, moissonneurs, moissonneuses, etc.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie.

Marché de Saumur du 6 janvier.

Froment (l'h.) 77	81	Huile chene. 50	—
2 ^e qualité. 74	20	Huile de lin. 30	—
Seigle. 75	14	Graine tréfle 50	90
Orge. 65	12 50	— luzerne 50	90
Avoine h. bar. 50	12	Foin (dr. c.) 780	90
Fèves. 75	16	Luzerne — 780	80
Pois blancs. 80	45	Paille — 780	60
— rouges. 80	35	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 ^{re} 60	—
Colza. 65	—	— qualité (52 k. 500)	60
Chenevis. 50	15	— 2 ^e	48
Huile de noix. 50	75	— 3 ^e	55

COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	à	75
Id. 1875.	2 ^e id.	à	55
Id. 1876.	1 ^{re} id.	150 à	800
Id. 1876.	2 ^e id.	à	75
Id.	3 ^e id.	à	50
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id. 1875.	2 ^e id.	à	60
Id. 1876.	1 ^{re} id.	à	55
Id.	2 ^e id.	à	50
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id. 1875.	2 ^e id.	à	60
Id. 1876.	1 ^{re} id.	à	55
Id.	2 ^e id.	à	50
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id. 1875.	2 ^e id.	à	60
Id. 1876.	1 ^{re} id.	à	55
Id.	2 ^e id.	à	50
La Vienne. 1875.	1 ^{re} id.	à	45
Id. 1876.	2 ^e id.	à	45
ROUGES (à hect. 30).			
Souzy et environs, 1875.	1 ^{re} qualité	à	100
Id. 1876.	1 ^{re} id.	à	115
Id.	2 ^e id.	à	125
Champigny, 1875.	1 ^{re} qualité	à	140
Id. 1875.	2 ^e id.	à	200
Id. 1876.	1 ^{re} id.	à	150
Id.	2 ^e id.	à	100
Varrains, 1875.	1 ^{re} id.	à	115
Varrains, 1876.	1 ^{re} id.	à	110
Bourguell, 1875.	1 ^{re} qualité	à	85
Id.	2 ^e id.	à	85
Id., 1876.	1 ^{re} id.	à	140
Id.	2 ^e id.	à	120

Restigné 1875.	à	80
Id. 1876.	à	115
Chinon, 1875.	à	80
Id.	à	70
Id. 1876.	à	120
Id.	à	115

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 — —		7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GOBET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	71 45	35		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	723			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	671 25		3 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	102 30	30		Crédit Mobilier.	140		2 50	Crédit Mobilier cap., j. juillet.	535		3 50
5 % jouiss. novembre.	106 25	05		Crédit foncier d'Autriche.	470		5	Société autrichienne, j. janv.	501 25		3 75
Obligations du Trésor, L. payé.	500			Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50		1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	220			Est, jouissance nov.	618 75		1 25	Orléans.	331		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1005		5	Paris-Lyon-Méditerranée.	328 25		
— 1865, 4 %	512 50	2 50		Midi, jouissance juillet.	767 50		2 50	Est.	327 50		
— 1869, 3 %	395	2 50		Nord, jouissance juillet.	1361 50		2 50	Nord.	333		
— 1871, 3 %	369 25		30	Orléans, jouissance octobre.	1065			Ouest.	348 50		
— 1875, 4 %	491 25	1 25		Orléans, jouissance octob.	1065			Midi.	347		
Banque de France, j. juillet.	3550	40		Yendée, 250 fr. p. j. août.	690			Deux-Charantes.	388		
Comptoir d'escompte, j. août.	671 25	6 25		Société immobilière, j. janv.	15			Vendée.	327 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	330		15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	370		2 50	Canal de Suez.	530		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	380										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	585										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 36 — —	soir,
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 50 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 16.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

44^e ANNÉE (1876).

Prix du volume broché 7 fr.

— cartonné 8 50

Franco par la poste, 4 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1876. — Le volume 1876 (44^e année), mis en vente le 5 décembre 1876.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr.
Cartonné. 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 45 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché. 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
cart. doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Séparation de biens.

D'un jugement rendu par défaut, par le tribunal civil de Saumur, le trente décembre mil huit cent soixante-seize, enregistré.

Il résulte que M^{me} Annette Roulet, épouse du sieur Alfred-Louis Pafura, marchand de bois et aubergiste, demeurant à Doué-la-Fontaine.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville.

A obtenu contre son mari sa séparation de biens.
Pour extrait.
Saumur, le huit janvier mil huit cent soixante-dix-sept.

(20) BEAUREPAIRE.

A CÉDER

UN MAGASIN DE PARAPLUIES

Exploité par M^{me} V. PICARD-OGER,

OU A LOUER

Seulement la maison,

Rue du Portail-Louis, n° 52.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE BELLE MAISON

Située rue de Poitiers, n° 35.

Avec sortie sur le Champ-de-Poire.

S'adresser à M. PIRON, commis-

saire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 14 janvier 1877.

heure de midi.

A Saumur, en l'étude de M^e ROBINEAU,

DES BIENS

Ci-après désignés, situés commune de Varrains,

Appartenant aux enfants Louis

Duveau-Girard.

1^o Une maison, près la gare du

chemin de fer, — écuries, — caveaux,

— pressoir et cuve, — clos de vigne

de 50 ares.

2^o Onze ares de pré, dans la Pré-

des-Perchers.

3^o Onze ares de pré, au même

lieu.

4^o Et 27 ares 50 centiares de pré,

dans la Pré-de-Varrains.

On pourra traiter avant l'adjudica-

tion.

Voir les placards apposés. (683)

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DES VINS

Situées à Saumur, rue des Basses-

Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, phar-

macyen. (288)

M^e GIRAULT, notaire à Bourguell

(Indre-et-Loire), demande de

suite un premier clerc.

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude et par le ministère de M^e

Jules CHICOTEAU, notaire à Gizeux

(Indre-et-Loire).

Le dimanche 25 janvier 1877.

à midi.

LA TERRE

DE

LA BAUGERIE

OU PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ

DES

CHAMPS-DE-FOUGÈRES

Communes d'Avrillé et de Continvoir

canton de Langeais (Indre-et-Loire).

Maison de maître, bâtiments pour

le garde et le fermier,

Jardin, terres, prés, landes, bois

et sapinières, en un seul tenant,

contenant environ 203 hectares.

Pays très-giboyeux.

Propriété boisée, d'administration